



MORVAN Immobilier

VOTRE BIEN À PORTÉE DE MAIN

NOS HONORAIRES*

Transaction sur immeuble à 5%

Transaction sur terrain 5,5% minimum 10 000€

Transaction sur fonds de commerce 10%

Honoraires à la location ZONE NON TENDUE :

- 8€ / m² à la charge du bailleur
- 8€ / m² à la charge du locataire

Etat des lieux :

- 3€ / m² à la charge du bailleur
- 3€ / m² à la charge du locataire

GESTION :

- 6% *TTC* du loyer mensuel charges comprises

*Exprimés en euros TTC (TVA 20%) à la charge du vendeur uniquement sur réalisation définitive de la vente.
Honoraires minimum de 8 000 € sur mandat de vente allant jusqu'à 10%

